



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BAGNOLS

N° 6

Le 6 mai 2021

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

Absente : Cécile MAHE.

Secrétaire de séance : Anaïs PASSELAIGUE (Stéphane SAINT-ROYRE ayant passé son tour).

I. BUDGET 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2021 est voté à l'unanimité des membres votants et s'équilibre en recettes et en dépenses à 40 740 € en fonctionnement et 309 661 € en investissement (les travaux de diminution des eaux parasites du réseau d'assainissement du bourg sont prévus dans leur totalité).

II. TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 pour la 21^{ème} année consécutive.

- Les parts communale (13.68 %) et départementale (20.48 %) de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- Taxe foncière (non bâti) : 54.25 %. **Unanimité**

III. BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES	955 559.00 €	TOTAL RECETTES	955 559.00 €
Charges à caractère général	266 500.00	Charges de personnel	1 600.00
Charges de personnel	250 712.00	Produits des services et ventes divers	19 000.00
Atténuation de produits	2 000.00	Impôts et taxes	209 297.00
Autres produits de gestion courante	51 934.00	Dotations subventions	333 003.00
Dotations aux amortissements	713.00	Autres produits de gestion courante	128 000.00
Dépenses imprévues	25 000.00	Produits exceptionnels	2 779.06
Virement à section investissement	358 700.00	Excédent de fonctionnement reporté	261 879.94

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES : 1 383 013.00 €

Dépenses d'ordre (041) : 0.00 €

TOTAL RECETTES : 1 383 013.00 €

Recettes d'ordre (041) : 359 413.00 €

Virement section fonctionnement	358 700.00
Amortissement immobilisations	713.00

Dépenses financières et non individualisées : 26 986.00 € Recettes financières et non individualisées : 349 868.00 €

Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00	FCTVA	5 535.00
Dépenses imprévues	22 500.00	Excédent fonctionnement capitalisé	116 975.36
Concessions et droits similaires	1 486.00	Produits de cession d'immobilisations	5 000.00
Matériel de bureau, informatique	1 000.00	Solde d'investissement reporté	222 357.64

Dépenses d'équipement : 1 356 027.00 €

Recettes d'équipement : 673 732.00 €

Programmes Dépenses	RAR	Proposition	Total	Recettes	Total
Réaménagement Salle des Fêtes *	192 310.00	665 300.00	857 610.00	Subv. FIC-DTER-DSIL	567 580.00
Rénovation WC publics	30 000.00		30 000.00		
Enfouissement réseaux Aulnat	23 714.00		23 714.00		
Travaux chemins remembrement	4 078.00		4 078.00		
Local d'ostéopathie	38 925.00	3 900.00	42 825.00		
Enfouissement réseaux Parc de loisirs	60 000.00	3 000.00	63 000.00		
Travaux sécurité routière	7 500.00	2 500.00	10 000.00	Amendes de police	3 325.00
Projet environnemental Chatusclat	20 000.00		20 000.00	Subv. Département	16 000.00

Plan d'adressage	10 000.00		10 000.00		
Rénovation Mairie/Ecole *	120 000.00		120 000.00	Subv. FIC-DETR-Région	79 507.00
Achat saleuse				Subv. Département	7 320.00
Enfouissement réseaux à Bos		25 000.00	25 000.00		
Mise en conformité éclairage public **		28 000.00	28 000.00		
Distributeur à billets		42 000.00	42 000.00		
Achat matériel COVID		4 800.00	4 800.00		
Achat mobilier urbain		10 000.00	10 000.00		
Illuminations de Noël		5 000.00	5 000.00		
City stade		60 000.00	60 000.00		

* Le montant total des subventions ne peut excéder 80 % du montant total hors taxes des projets.

** Concernant le programme de mise en conformité de l'éclairage public pour un montant de 28 000 €, il est rappelé que le projet a été proposé en 2016, réalisé en 2018 sans avoir été budgétisé. Il figure sur le budget 2021 afin de pouvoir régler cette somme au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz).

Adopté à **7 voix pour, 1 voix contre (Marie-Claire BOYER) et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE).**

IV. MISE EN PLACE PAYFIP

Le Conseil municipal décide d'adhérer au dispositif PAYFIP (service de paiement des prestations de services publics par internet). **Unanimité**

V. TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal s'oppose au transfert à l'EPCI Dômes Sancy Artense de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Unanimité

VI. TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence mobilité de la Région à l'EPCI Dômes Sancy Artense qui devient « autorité organisatrice de la mobilité locale ». **Unanimité**

VII. CONVENTIONS DE LOCATION DE TERRAINS A TITRE PRECAIRE

Les personnes intéressées par la mise à disposition des parcelles cadastrées section AC n° 66 d'une superficie de 3 980 m², YE n° 2 d'une superficie de 3 822 m², YE n° 103 d'une superficie de 29 905 m² et YN n° 127 d'une superficie de 6 000 m² sont invitées à adresser leurs propositions chiffrées en Mairie **avant le 28 mai 2021.**

VIII. CESSION PARCELLES SECTIONALES

Le procès-verbal des opérations de vote a été établi le 08 avril 2021.

Résultats parcelle sectionale de La Fage :

- Inscrits : 7 - Votants : 7 - Nuls : 1 - Oui : 5 - Non : 1.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de céder à Madame MIGLIACCIO THALAMY Corinne la parcelle cadastrée section YN n° 24.

Résultats parcelle sectionale de Bos :

Monsieur DIF Nicolas ne prend pas part au vote.

- Inscrits : 7 - Votants : 6 - Nuls : 0 - Oui : 6 - Non : 0.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de céder à Madame LAURENT Margot et Monsieur DIF Nicolas la parcelle cadastrée section YE n° 9.

Résultats parcelle sectionale à Antijoux :

- Inscrits : 4 - Votants : 4 - Nuls : 0 - Oui : 4 - Non : 0.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte de céder à Madame BRUGIERE Marina et Monsieur MADEUF Pierre la parcelle cadastrée section YH n° 45.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1/ Appel à candidature

Les agriculteurs intéressés par l'épandage des boues produites par la station d'épuration sur leurs terres agricoles doivent se faire connaître en Mairie **avant le 1^{er} juin 2021.**

2/ Marchés de pays

Les prochains marchés auront lieu les **Dimanche 23 mai et Dimanche 13 juin**.

3/ Dégâts sur réseau téléphone

Pour les dégâts sur le réseau, il suffit de prendre deux photos (une avec le numéro de la plaque bleue du poteau) et les transférer en Mairie pour qu'une demande d'intervention soit programmée.

4/ Accessibilité

Il est demandé la réalisation des travaux d'accessibilité pour l'église (question posée par Marie-Claire BOYER). Monsieur le Maire répond qu'il a pris contact avec les services de l'ADIT (Agence Départementale d'Ingénierie des Territoires) pour que l'ensemble des bâtiments communaux puisse répondre aux exigences d'accessibilité.

5/ Bois

Il est rappelé aux administrés que le bois tombé ou stocké sur la voirie communale, suite à la tempête BELLA, peut être ramassé par tout un chacun.

INFORMATIONS DIVERSES

GARDERIE SCOLAIRE

Toute personne intéressée par la garderie scolaire en septembre 2021 est encouragée à se faire connaître en Mairie **avant le 1^{er} juin 2021**.

PETITS RAPPELS

SACHES AGRICOLES

Des saches sont à la disposition des agriculteurs. La collecte, à la déchèterie de BAGNOLS, aura lieu **le mardi 18 mai et le jeudi 20 mai 2021**.

SERVICE COMMUNAL

Il est rappelé que la Municipalité a mis à votre service un agent qui vous accompagnera dans vos démarches (pour toute formalité administrative). Pour cela, vous pourrez vous rendre dans les locaux de l'agence postale **du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 ou le samedi de 9h à 12h**.

SEANCE DU 3 MAI 2021

Absente : Cécile MAHE.

Secrétaire de séance : Jonathan BERTHOULE.

I. EMPLOI PEC 2021

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent technique d'une durée de travail hebdomadaire de 35 heures dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (contrat aidé à hauteur de 50%) à compter du 10 mai 2021. **Unanimité**

II. MODIFICATION DU PLAN D'ADRESSAGE

Le Conseil municipal accepte que le chemin de La Védrine soit modifié et dénommé "chemin de l'abreuvoir". **Unanimité**

III. SUBVENTION 2021

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association SOS Chats Haute Dordogne de La Bourboule qui s'occupe des chats errants (stérilisations, castrations, soins anesthésies, euthanasies, placements). **Unanimité**

IV. VENTE D'UNE PARCELLE SECTIONALE

Monsieur PAPON Éric (Le Montel) est désireux d'acquérir la parcelle cadastrée section YN n° 17 d'une superficie de 8 864 m², située à La Touraille et appartenant à la section de La Touraille.

Le Conseil municipal, sur la base de **8 voix pour et 1 abstention (SAINT-ROYRE Stéphane)** autorise le Maire à saisir le Préfet du Puy de Dôme puisqu'il n'y a pas d'électeur dans la section. Si la demande est acceptée, le Conseil municipal a fixé le prix de vente à 0,15 € le m² et a décidé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

V. AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE CHASSE

Le Conseil municipal décide que les frais d'entretien des locaux seront payés à l'agent par la société de chasse en fonction des heures effectuées. **Unanimité**

VI. QUESTIONS DIVERSES

REFORME DU SDIS

Le Maire fait savoir au Conseil municipal qu'à la suite de son intervention en Bureau des Maires, le Conseil communautaire recevra les représentants du SDIS (Service d'Incendie et de Secours) pour expliquer les fonctions et l'organisation du SDIS.

INFORMATIONS DIVERSES

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021, salle de réunion de la Mairie. Le scrutin sera ouvert de 8 heures à 18 heures.

Afin de sécuriser l'accueil, le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau de vote sera limité à six (trois électeurs par scrutin).

Une file d'attente sera organisée à l'extérieur du lieu de vote par un marquage au sol afin que les électeurs en attente soient espacés d'au moins 1,50 m.

Un point de gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée et à la sortie du bureau de vote.

Les personnes assistant au dépouillement devront être espacées d'au moins 1,50 m de chaque côté.

CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS

Dans le cadre de la cérémonie du centenaire de l'inauguration du monument aux morts qui se tiendra le 11 novembre 2022, la Municipalité souhaite faire **revivre la mémoire des soldats** de la Commune. Pour cela, nous invitons l'ensemble des personnes détenant des documents concernant nos Poilus Bagnolais (exemples : photographies, lettres, papiers militaires, etc...) à prendre contact avec la Mairie.

SIMPLIFICATION DU GESTE DU TRI

Suite à la mise en place des bacs jaunes sur le territoire de la Commune, 100 % des papiers et des emballages peuvent désormais être triés.

En plus des bouteilles et des flacons en plastique, des emballages métalliques, des cartons, des briques alimentaires et des papiers, vous pouvez mettre dans le bac jaune tous les emballages en plastique (les sacs et sachets, les pots et boîtes, les barquettes, les tubes, les films, les plaquettes de médicaments vidées) mais aussi les petits emballages en métal (les gourdes de compote, les tubes, les capsules de café, les feuilles d'aluminium froissées, les opercules, les couvercles et les capsules).

Recommandations :

- Jeter en vrac
- Plier les gros cartons (privilégier de les emmener en déchèterie)
- Ne pas laver les emballages, il suffit de bien les vider
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres
- Ne pas mettre le verre, il a sa colonne spécifique.

Des sacs de pré collecte seront bientôt à votre disposition au SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères Haute-Dordogne à Bourg-Lastic) ou en Mairie.